



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nomination de Faure Gnassingbé comme médiateur du conflit RDC-Rwanda : une décision ahurissante de l'Union Africaine

Faure Gnassingbé est un dirigeant dont l'arrivée et le maintien au pouvoir depuis 2005 sont marqués par des violations massives des droits humains et un mépris des valeurs démocratiques. Synergie-Togo exprime son indignation face à sa désignation comme médiateur dans le conflit meurtrier qui ravage l'est de la République Démocratique du Congo.

Pour l'Association Synergie-Togo, la décision de nommer Faure Gnassingbé comme médiateur dans ce conflit constitue une violation flagrante par l'Union Africaine (UA) de ses propres instruments, notamment l'article 23.5 de la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, qui stipule que: ***"Tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique constitue un changement anticonstitutionnel de gouvernement et est passible de sanctions appropriées de la part de l'Union."***

Au lieu de sanctionner Faure Gnassingbé pour des actions répétées contraires à sa charte, l'UA le place au cœur d'une crise majeure, compromettant ainsi l'engagement de l'organisation panafricaine envers la gouvernance démocratique et les droits humains.

Synergie-Togo alerte sur les graves répercussions de telles décisions pour l'avenir de l'Afrique. Et appelle l'Union Africaine à respecter et à faire appliquer ses propres textes pour garantir une gouvernance juste et respectueuse des droits fondamentaux. Faure Gnassingbé incarne une menace pour les principes de gouvernance exemplaire que les peuples d'Afrique méritent.

Synergie-Togo exige :

1. Le ***rétablissement de la Constitution originelle de 1992*** afin de restaurer la légitimité constitutionnelle choisie par le peuple togolais et de garantir une séparation effective des pouvoirs
2. Des élections libres et transparentes et démocratiques au Togo,
3. ***Libération immédiate et sans condition*** de tous les détenus politiques et la protection des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et de réunion.

Peuple togolais, ensemble disons non à la monarchisation du pouvoir et oui à une transition démocratique.

Faure Gnassingbé est arrivé au pouvoir en 2005 par un triple coup d'Etat, militaire, constitutionnel et électoral faisant suite au décès de son père. Il se maintient depuis lors à la tête de la République Togolaise par des élections frauduleuses et des manipulations des textes. Alors que la limitation à deux du nombre de mandats du Président de la République a été réintroduite dans la constitution par réforme constitutionnelle en mai 2019, Faure Gnassingbé fait modifier illégalement la constitution en février 2024 dans le but de se soustraire définitivement au suffrage universel. En tant que Président du parti majoritaire à l'Assemblée nationale, il est d'office le Président à vie du Conseil des Ministres entériné par l'Assemblée nationale.

Fait à Paris, le 23 avril 2025

Pour Synergie-Togo, Le Président
Éric AMOUZOUGAH

Association sans but lucratif créée à Paris en 2008, Synergie-Togo a pour objectif de contribuer au développement économique, social et culturel du Togo. L'association a pour mission de sensibiliser les membres de la diaspora togolaise quant à leurs responsabilités vis-à-vis de leur pays d'origine. Elle sert également de cadre de réflexion et d'actions mobilisant les compétences et expériences diverses en vue de la promotion des valeurs de solidarité, de démocratie et des droits humains.